

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 juin 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre du 14 juin 2004 que Sir Rabbie Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, m'a adressée concernant le processus de paix à Bougainville et dans laquelle il demande la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (voir annexe).

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité, tenue le 6 mai 2004, la Mission a fait état de nouveaux progrès accomplis par les parties sur la voie de l'application de l'Accord de paix de Bougainville. Au 21 juin 2004, les ex-combattants avaient détruit 85 % des armes mises en sûreté, soit 1 651 pièces. Six des 10 districts de Bougainville ont achevé le programme d'élimination des armes. La Mission continue d'être sollicitée pour la supervision de la mise en sûreté des armes collectées dans la zone d'accès interdit.

À la fin juillet 2004, 50 élèves policiers nouvellement recrutés recevront leur diplôme et se joindront aux forces de police de Bougainville, qui possèdent désormais leur uniforme distinctif. Le déploiement prévu de 19 membres de la Police fédérale australienne contribuera également à renforcer le maintien de l'ordre dans l'île.

La Commission constitutionnelle de Bougainville met la dernière main à la troisième et dernière version du projet de constitution. Elle a fait part de sa détermination à achever sa tâche à la fin juin 2004, au plus tard. La constitution devrait être adoptée par l'Assemblée constituante de Bougainville à la mi-juillet et être approuvée peu après par le Gouvernement papouan-néo-guinéen. Les préparatifs de l'élection du premier gouvernement autonome de Bougainville devraient s'ensuivre. Le Gouvernement papouan-néo-guinéen a indiqué qu'il était fermement résolu à mobiliser les ressources requises pour mener à bonne fin le processus électoral. Les parties comptent tenir des élections d'ici à la fin de 2004.

À partir de septembre 2004, le Programme des Nations Unies pour le développement, travaillant au relèvement de l'île en étroite concertation avec la Mission d'observation des Nations Unies, concentrera ses efforts sur la bonne gouvernance et les moyens de subsistance durables. Pour sa part, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni du matériel pédagogique à 600 élèves du primaire dans plusieurs villages de Bougainville, y compris dans la zone d'accès interdit. La Mission a aidé les activités de l'UNICEF en fournissant des

04-40967 (F) 010704 010704

bureaux et un soutien logistique à son directeur de programme recruté sur le plan local.

Compte tenu de ces progrès et du rôle crucial joué par la Mission des Nations Unies dans l'instauration de la confiance entre les parties, ainsi que la nécessité pour la Mission de mener à leur terme les tâches inachevées, comme en témoigne la lettre du Ministre des affaires étrangères ci-jointe, je me propose de recommander, avec l'assentiment du Conseil, la prorogation du mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2004.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Annexe

Lettre datée du 14 juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie Nouvelle-Guinée

Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de toutes les parties, les remerciements sincères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'appui soutenu qu'apporte l'Organisation de Nations Unies au processus de paix à Bougainville. Nous vous sommes reconnaissants des dispositions prises pour que la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville continue d'aider au processus de paix sur le terrain et nous remercions le Conseil de sécurité de leur avoir donné son aval.

Comme vous le savez, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville continue de progresser.

Consciente qu'il reste encore bien du chemin à parcourir et des difficultés éventuelles à surmonter, la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande votre assentiment ainsi que celui du Conseil de sécurité pour que la Mission reste sur place et continue d'exercer les fonctions définies dans la lettre du 19 décembre 2003 que vous avez adressée au Président du Conseil.

Les responsabilités qui accompagnent ces fonctions seront exécutées lorsque le Gouvernement autonome de Bougainville sera élu. Cette élection représente donc à la fois un objectif précis et une date butoir naturelle pour la Mission.

Le bilan ci-après, qui fait état de la situation actuelle et des difficultés prévisibles, est structuré suivant les fonctions énoncées dans votre lettre du 19 décembre 2003 :

a) Comité consultatif pour le processus de paix

La Mission des Nations Unies continue de présider le Comité consultatif qui est le principal moyen de communication et de consultation régulière entre toutes les parties à l'Accord de paix de Bougainville, en particulier les principaux groupes d'ex-combattants. Il en sera ainsi jusqu'à l'élection du Gouvernement autonome de Bougainville.

Au titre du plan d'élimination des armes convenu dans l'Accord de paix de Bougainville, le Comité consultatif sera saisi des conclusions de la Mission au cas où l'une quelconque des parties demanderait à celle-ci de vérifier et certifier que les parties ont pour l'essentiel respecté leurs engagements concernant la remise des armes et de déterminer si le niveau de sécurité se prête à la tenue des élections.

b) Élimination et destruction des armes

La Mission des Nations Unies continue de jouer un rôle crucial pour ce qui est de mettre en œuvre le plan d'élimination des armes, y compris la sensibilisation du public, l'entreposage des armes lors de la deuxième étape et leur destruction.

Le niveau actuel de destruction dépasse largement 80 % des armes qui ont été mises en sûreté.

La remise des armes se poursuit; celles qui avaient été retirées en 2003 des caisses verrouillées sont maintenant rendues pour être mises en sûreté et détruites; les ex-combattants qui se trouvent dans le reste de la zone d'accès interdit rendent également leurs armes.

Les opérations de destruction sont maintenant achevées dans cinq des 10 districts des îles Bougainville et Buka. D'autres opérations sont prévues.

La Mission s'emploie également avec les dirigeants des factions à encourager les ex-combattants des autres districts à détruire leurs armes dans les meilleurs délais et à persuader certains ex-combattants retranchés dans le sud de l'île de détruire aussi leurs armes.

c) Élaboration du projet de constitution pour le Gouvernement autonome de Bougainville

Bien que la Mission des Nations Unies n'ait aucun rôle prévu dans l'élaboration du projet de constitution pour Bougainville, elle continue d'encourager les parties à progresser et à accorder l'attention voulue à des questions essentielles telles que les ressources financières et humaines qui seront requises pour les activités de la mise en œuvre.

Les consultations, les réunions et les échanges d'idées sur le deuxième projet de constitution élaboré par la Commission constitutionnelle de Bougainville sont maintenant achevés. La Commission établit actuellement son troisième et dernier projet ainsi que son rapport. Ces documents seront transmis à l'Assemblée constituante de Bougainville aux fins d'examen et d'adoption après consultation du Gouvernement papouan-néo-guinéen, pour être ensuite présentés au Conseil exécutif national aux fins d'approbation en conformité avec la Constitution du pays (telle que modifiée par l'amendement constitutionnel n° 23 – sur le Gouvernement et le référendum de Bougainville, qui donne effet à l'Accord de paix de Bougainville).

Des dispositions ont été prises pour convoquer l'Assemblée constituante de Bougainville dès que la Commission constitutionnelle aura achevé ses travaux.

Le temps dont dispose le Conseil exécutif national pour examiner le projet présenté aux fins d'approbation par l'Assemblée constituante de Bougainville conformément à la Constitution nationale est précisé à l'article 285 de cette dernière.

Si la Commission constitutionnelle et l'Assemblée constituante de Bougainville tiennent dûment compte des préoccupations du Gouvernement national concernant la conformité à la Constitution d'un petit nombre de dispositions proposées pour la constitution de Bougainville, il sera alors possible d'accélérer le processus de rédaction et de mise en vigueur de la constitution de Bougainville.

Dès que les dispositions régissant l'admissibilité à voter et l'éligibilité, la composition des organes législatifs et exécutifs prévus et le nombre de votants seront connus, les préparatifs des élections au Gouvernement autonome de Bougainville entreront dans leur phase active. En vertu d'une disposition qui est probablement unique dans le monde, la Mission des Nations Unies est chargée, à la demande de l'une quelconque des parties, de déterminer si les conditions

d'application du plan d'élimination des armes se prêtent à la tenue des élections ou, à l'inverse, si le scrutin doit être reporté et, dans ce cas, pour quelle durée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée note, à cet égard, que le chef de la Mission des Nations Unies, Tor Stenbock, a déclaré aux ex-combattants que, si toutes les armes à feu mises en sûreté n'étaient pas détruites, la Mission aurait de grandes difficultés à donner le feu vert à la tenue des élections, au cas où la Mission serait saisie de la question comme il est prévu dans l'Accord de paix de Bougainville.

L'intention de toutes les parties est de tenir les élections avant la fin de 2004.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de mobiliser les ressources humaines et financières requises pour les préparatifs et le déroulement du scrutin.

Alors que le Gouvernement doit faire actuellement preuve de retenue dans chaque domaine d'activité, il continue de considérer le processus de paix de Bougainville comme constituant une priorité nationale et est fermement décidé à faire de son mieux pour mobiliser les ressources nécessaires et encourager les autres parties à collaborer à la réalisation de cet objectif ambitieux.

e) Autres formes de bons offices

La Mission des Nations Unies continue d'aider à encourager la sensibilisation du public au plan d'élimination des armes et aux autres aspects du processus de paix de Bougainville, ainsi qu'à faciliter et appuyer les consultations et la coopération entre les parties.

Par ailleurs, d'autres aspects concrets de la consolidation de la paix continuent également de progresser, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre et le rétablissement de l'autorité civile (tribunaux et établissements pénitentiaires), le développement et la remise en état des infrastructures et autres projets visant à améliorer les possibilités d'emploi de la population de Bougainville. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que d'autres donateurs et organisations non gouvernementales, continuent d'apporter une aide importante, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de toutes les parties, se déclare extrêmement reconnaissante. Cette assistance englobe aussi celle qui est assurée sous les auspices des Nations Unies dans le reste de la zone d'accès interdit.

Ainsi, le processus de paix de Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) continue de progresser. Bien qu'il reste encore des difficultés à surmonter et que le processus de paix n'ait toujours pas avancé aussi loin et aussi rapidement qu'on aurait pu l'espérer, les progrès ont été tangibles et il n'y a pas eu de retournement irrémédiable de la situation. Ces progrès sont essentiellement dus à l'appel à la participation de tous, de la base au sommet, qui a représenté l'assise nécessaire pour l'élimination des armes et l'élaboration du projet de constitution de Bougainville. L'appui assuré par la Mission des Nations Unies est essentiel pour la poursuite de ce succès.

C'est dans ce contexte que je voudrais solliciter votre accord et celui du Conseil de sécurité pour que la Mission des Nations Unies soit prorogée après le 30 juin, jusqu'à ce qu'elle ait achevé sa tâche lorsque le Gouvernement autonome de Bougainville sera élu.

Le Ministre
(*Signé*) Rabbie L. **Namaliu**